

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MM. les colonels STEHLIN, FREY, WURSTEMBERGER et BRUGGISSER ;

M. le lieutenant-colonez STEINLIN ;

» le major RUST ;

» le capitaine THEILER,

ont conservé les prérogatives de leur grade, d'après l'art. 36 de l'organisation militaire fédérale.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Neuchâtel. — Le *budget militaire*, voté le 18 décembre 1861, prévoit pour l'année 1862, une dépense de 135,566 fr. Les deux bataillons d'élite (nos 6 et 23) seront appelés à Colombier pour y faire un cours de répétition de 14 jours.

La *loi militaire*, votée le 27 décembre dernier, n'attend plus, pour être promulguée, que la sanction de l'autorité fédérale à laquelle elle est actuellement soumise. Les quelques changements apportés par le Grand Conseil au projet du Conseil d'Etat, sont essentiellement les suivants : La classe de l'élite fédérale comprend les hommes de 20 à 29 ans ; celle de la réserve, ceux de 29 à 34 ans, et celle de la landwehr, ceux de 34 à 44 ans. — Dans l'élite et la réserve, les lieutenants sont tenus au service jusqu'à l'âge de 36 ans ; les capitaines jusqu'à 40 ans, et les officiers supérieurs jusqu'à 45 ans. Dans la landwehr, les lieutenants et capitaines jusqu'à 45 ans, les officiers supérieurs jusqu'à 50 ans. — L'élite sera appelée tous les deux ans à des exercices qui dureront six jours pour les soldats, et douze jour pour les cadres. Pour la réserve, quatre jours pour les soldats et six jours pour les cadres. La landwehr sera appelée tous les trois ans en caserne, pour y être exercée pendant quatre jours. Elle sera en outre inspectée chaque année.

Les *conseils de réforme* appelés à statuer sur les cas d'exemptions pour l'année courante siégeront dans tout le canton, les 24, 25 et 26 février.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, a confirmé, dans sa séance de 8 courant, le tribunal militaire actuel pour l'année 1862, composé de :

MM. GERBEX, lieutenant-colonel,	comme	<i>Grand juge.</i>
SCHORDERET, commandant,	»	<i>Suppléant.</i>
CHOLLET, Louis, major,	»	<i>Juge.</i>
CASTELLA, Tobie, capitaine,	»	<i>Suppléant.</i>
EGGER, X., capitaine,	»	<i>Juge.</i>
GLASSON, Félix, capitaine,	»	<i>Suppléant.</i>
CASTELLA, Théodore, capitaine,	»	<i>Greffier.</i>
WINCKLER, Jean-Baptiste, lieutenant,	»	<i>Suppléant.</i>

Vaud. — Dans sa séance du 1^{er} février 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Deladœy*, Frédéric, commissaire des guerres, à Lausanne, lieutenant-colonel, — et *Eynard*, Gabriel-Jean-Jaques, à Vincy-Gilly, 2^e sous-lieutenant de carabiniers n^o 3 de réserve, arrondissements nos 4 et 7. — Le 4, MM. *Rochat*, Jean-Moïse, à l'Abbaye, lieutenant de mousquetaires n^o 5 d'élite du 5^e arrondissement ; — *Leyat*, Alfred, à Oron, 2^e sous-lieutenant de mousquetaires n^o 2 d'élite du 1^{er} arrondissement ; — *Bourgeois*, Jacob, à Bex, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 d'élite du 2^e arrondissement ; — *Cottier*, Alfred, à Rougemont, 1^{er} sous-lieutenant de mousque-

taires n° 2 de réserve du 2^e arrondissement, — et *Pache*, François, à Bournens, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 7^e arrondissement. — Le 7, M. *Delessert*, Henri-Daniel, à Peney, 2^e sous-lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 1^{er} arrondissement. — Le 11, M. *Tissot*, Edmond, à Lausanne, chef du corps d'artillerie avec le grade de lieutenant-colonel.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie *PACHE*, à Lausanne, et à M. *TANERA*, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

ANNONCES.

Il vient de paraître

chez MM. *GORBAZ* et *ROUILLER* fils, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

LE GÉNÉRAL JOMINI

SA VIE ET SES ÉCRITS

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE ET STRATÉGIQUE

Par **FERDINAND LECOMTE**,

major fédéral.

1^{er} vol. in-8° de 430 pages, orné du portrait du général; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipzig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813. — Prix : 12 francs.

Le volume sans l'atlas, mais avec le portrait et la carte d'Allemagne, prix : 6 fr.

ANNUAIRE MILITAIRE DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir :

1^o L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.

2^o La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.

3^o Les officiers des divers états-majors de la Confédération.

4^o Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez M. **Chantrens**, à la Cité, ou au capitaine **Métraux**, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.

LA

GUERRE ITALIENNE

EN 1860

Campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles et autres événements militaires, jusqu'à la capitulation de Gaëte en mars 1861. — Narration politique et militaire,

Par **W. RUSTOW**.

Traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'éditeur,

PAR **J. VIVIEN**.

Genève, Joël Cherbuliez. — 1 vol. in-8° de 550 pages et un bel atlas.

PRIX : 12 francs.